

218C1881
FR0011471291-FS1114

23 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 novembre 2018, la société par actions simplifiée Twenty First Capital (53 quai d'Orsay, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 350 000 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 4,39% du capital et 3,70% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 23 novembre 2018, pour le compte desdits fonds, 296 000 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 3,71% du capital et 3,13% des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 968 532 actions représentant 9 452 629 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.